



## Objectif

- Comprendre la législation sociale en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Assurer son rôle de référent vis des salariés et assurer l'interface avec les autres élus et la Direction de l'entreprise
- Alerter les parties prenantes, conseiller et orienter les salariés

## Participant

Cette formation s'adresse aux élus du comité social et économique (CSE) désignés comme référents harcèlement sexuel, selon la loi du 5 septembre 2018

## Moyens pédagogiques

Un support de cours par stagiaire

## Validation des Acquis

Exercices de mise en application tout au long de la formation, questionnaire d'évaluation fin de formation

## Prérequis

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

## Programme

### 1. Connaître la réglementation et le périmètre du référent harcèlement sexuel

- Identifier les acteurs, leurs rôles et responsabilités : Direction et managers /médecin du travail/inspecteur du travail /référents CSE et référent "Direction"
- Intégrer les obligations légales au niveau de la protection de l'intégrité et de la santé des salariés
- Maîtriser les définitions et périmètre du harcèlement sexuel
- Intégrer les procédures des droits d'alerte et de retrait ainsi que les recours contentieux

### 2. Devenir un acteur reconnu de la prévention du harcèlement sexuel

- Connaître les moyens de la prévention : outils de communication, réunions...
- Détecter les situations à risques et gérer les situations de crise
- Savoir apprécier la gravité d'une situation, alerter les bonnes personnes
- Les moyens de fonctionnement : heures de délégations, liberté de déplacement..

### 3. Bien communiquer avec les différents acteurs

- Définir son mode de communication et de reporting
- Concilier les impératifs de transparence et de confidentialité

### 4. Prévenir le harcèlement au sein de l'entreprise

- A partir de différentes situations de harcèlement, les participants s'entraîneront à réagir de façon adapté.

